

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les membres de la commission,

C'est un grand plaisir pour moi que de vous accueillir et de vous apporter le message du Conseil d'Etat neuchâtelois, qui plus est au surlendemain d'un jour de victoire des forces d'ouverture et de progrès de ce pays.

Vous le savez probablement, le canton de Neuchâtel a toujours été une terre d'échanges et d'ouverture, située au croisement de plusieurs des grands axes de communication qui traversent l'Europe, notamment la route de Paris à Vienne et jusqu'à l'Orient, ou encore le Pied du Jura qui relie le Rhône et le Rhin. Une situation géographiquement privilégiée puisque, déjà du temps de la préhistoire, puis dans l'Antiquité, des voyageurs faisaient souvent halte dans la région.

Mais c'est bien plus récemment, au siècle des Lumières, que des activités industrielles se sont développées dans

l'ensemble du canton, notamment l'horlogerie, dont l'histoire est intimement liée à celle de Neuchâtel.

Des activités industrielles qui ont amené les Neuchâtelois à voyager à travers le Monde pour vendre leurs produits. Et c'est ainsi que les montres de l'Arc jurassien ont commencé, il y a plusieurs siècles déjà, à devenir la référence sur tous les continents. Les dentelles, mais aussi les machines s'exportaient aussi au-delà des océans. Nous parvenions même à exporter des matières premières et les premiers trottoirs de Sydney ont par exemple été construits avec de l'asphalte neuchâtelois !

Depuis lors et jusqu'à aujourd'hui, la richesse de notre canton a toujours été très dépendante de nos échanges avec l'étranger, qu'il s'agisse d'exporter nos produits ou de la venue de main d'œuvre étrangère pour renforcer nos capacités de production et d'innovation.

Cette longue tradition d'ouverture à l'Europe et au Monde a également permis à Neuchâtel d'être traversé par les grands courants de pensée européens, qui ont notamment abouti à la révolution pacifique de 1848, fondatrice de la république neuchâteloise telle que nous la connaissons aujourd'hui.

C'est donc dans notre histoire que l'on trouve les fondements de l'ouverture à l'étranger qui caractérise les Neuchâtelois.

Une ouverture qui s'est traduite par l'octroi de droits civiques aux étrangers, avec le droit de vote communal dès la fondation de la République, soit plus d'un siècle avant la création du Jura, qui devient en 1978 le deuxième canton à octroyer ce droit.

Un droit de vote communal qui est maintenant complété par le droit de vote au plan cantonal, octroyé lors de l'adoption de la nouvelle constitution neuchâteloise, il y a huit ans ainsi que par le droit d'éligibilité au plan communal, accepté nettement en votation populaire l'année dernière. Neuchâtel est ainsi le canton qui offre les droits civiques les plus étendus aux étrangers établis, ce dont nous sommes très fiers.

Nous avons également joué un rôle précurseur dans la politique d'intégration, puisque le canton s'est doté en 1990 déjà d'un « délégué aux étrangers », forme de service de l'intégration, ainsi que d'une commission consultative spécialisée, la Communauté de travail pour l'intégration

des étrangers ou CTIE. Cette commission a d'ailleurs beaucoup contribué à l'élaboration de la politique d'intégration neuchâteloise, tant il est vrai que ses avis sont largement suivis. Finalement, le canton a encore une fois joué un rôle précurseur en se dotant, en 1996, de la première loi sur l'intégration des étrangers.

Nous avons aussi initié plusieurs projets novateurs qui concernent les étrangers:

C'est par exemple un règlement d'application de l'ordonnance fédérale sur les artistes de cabarets et une loi sur la prostitution qui permettent de respecter, soutenir et protéger les personnes prostituées en très grande majorité étrangères.

C'est aussi une structure d'accompagnement de jeunes migrants en déviance, accompagnement assuré par des mentors, qui servent aujourd'hui à de jeunes Suisses en difficulté.

C'est aussi la mise en place, actuellement en cours, d'un organisme de soutien et de suivi pour des étrangers ayant commis des délits et ayant passé la majeure partie de leur vie en Suisse. Cela devrait permettre de répondre au

problème soulevé par la cour européenne des droits de l'homme dans un récent jugement.

Les résultats de cette politique d'ouverture sont probants. Il y a globalement moins de difficultés liées à l'intégration dans notre canton et une proportion record des étrangers habitant à Neuchâtel pratiquent notre langue au quotidien.

En outre, la population soutient la politique menée, puisqu'elle affiche régulièrement une ouverture marquée lors des votations populaires, qu'il s'agisse des questions liées à l'intégration européenne, de l'octroi des droits civiques aux étrangers ou du refus régulier des propositions de durcissement de la politique migratoire suisse.

A ce sujet, nous voudrions profiter de l'occasion de votre présence pour vous faire part des difficultés importantes qu'engendrent les nouvelles lois sur l'asile et les étrangers. Car derrière le discours de fermeté et la volonté de répression affichée, la réalité est bien différente.

Si l'on pense par exemple aux requérants déboutés, bien souvent, les renvois ne peuvent matériellement pas se faire, incitant les personnes déboutées à la clandestinité.

Autre exemple, les étudiants étrangers extra-européens que l'on forme ici et que l'on prie ensuite de quitter la Suisse. Bien loin de rentrer chez eux développer leur pays, ces spécialistes partent directement dans les économies concurrentes, notamment aux Etats-Unis. Il s'agit à notre avis d'un véritable gâchis pour notre développement économique. Je pense encore à la notion de pays sûr, pour le moins floue.

S'il ne semble pas possible de modifier la législation dans l'immédiat, il faudrait au moins que la souplesse dans l'application, promise lors du débat préalable à la votation populaire, soit réellement mise en œuvre, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant. Même si j'ai rencontré un homme soulagé au début de cette semaine, en la personne de M. Gnesa, le chef de l'ODM.

Même si les avis exprimés par votre commission n'ont pas toujours trouvé l'écoute qu'ils méritaient auprès des autorités fédérales et notamment du Parlement, je suis convaincu que vos positions et votre expertise seront de mieux en mieux prises en compte et qu'elles contribueront à développer, dans ce pays, une politique migratoire plus rationnelle et plus ouverte.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle fin de journée ici à Neuchâtel.